

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

Convocation du : 02 / 11 / 2016

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT.

Excusé : A. SAVRE

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est validé.

#### **1) Suivi des travaux Eau/Assainissement**

- La tranche principale est en cours d'achèvement : la fin des travaux est prévue le 18 novembre.
- Tranches optionnelles :
  - 1) Le raccordement au réseau d'assainissement du quartier de la Bêchée est validé, mais les travaux ne pourront être réalisés qu'au printemps.
  - 2) La commune attend le montant définitif de la subvention de l'Agence de l'Eau. S'il est suffisant, la bâche incendie du TREMBLAY sera enterrée sur un terrain communal, au niveau de l'abribus.
- La société SOCATRA a terminé les travaux à sa charge le 7/11. La société PETTINI travaille encore dans le cœur du village et réalise les derniers branchements ; les travaux de raccordement de la mairie et de l'école ont été réalisés. La société VINCENT TP a réalisé le raccordement de la Cure (pour l'eau potable et les eaux usées), et doit encore raccorder la Poste (eau potable).
- Réfection des routes : Elle a été sous-traitée, et sera réalisée par la société EIFFAGE la semaine du 14/11. Suivant les endroits, de l'enrobé ou du bicouche sera posé.
- Compteurs d'eau : L'employé communal, M. Hervé BRUNET, est en train d'installer les modules de télé-relève sur les anciens compteurs avec lesquels ils sont compatibles, et pose également les nouveaux compteurs déjà équipés. Les employés de la mairie ont reçu une formation portant sur l'utilisation de ce nouveau matériel. Un relevé de suivi pourra désormais être effectué chaque mois, pour détecter d'éventuelles fuites chez les particuliers, afin de les prévenir rapidement. En revanche, la facturation sera toujours réalisée deux fois par an, comme précédemment.
- Station d'épuration (STEP) : Les roseaux ont été plantés cette semaine. La réception des travaux a eu lieu, et la STEP est désormais en état de fonctionnement. Elle est en période d'observation pendant 1 mois, avant une seconde période de 6 mois.

Il a été constaté qu'une quantité anormalement importante d'eau de pluie arrive à la STEP en période de précipitations, probablement depuis le hameau du TREMBLAY, perturbant le bon fonctionnement de la station. Une explication pourrait être que des drains de particuliers ont été branchés sur le réseau des eaux usés, et non sur celui des eaux pluviales. Une étude sera menée à ce sujet.
- Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) : 12 propriétaires l'ont déjà réglée à ce jour, ce qui représente une recette de 6000 € pour la commune.

#### **2) Décision Modificative – Budget Assainissement**

Les heures effectuées par les employés communaux pour le suivi et la facturation des travaux, soit 8000 €, sont prises au Budget Eau/Assainissement et affectées au Budget Général. La décision est prise à l'unanimité.

### **3) Repas des anciens**

Il aura lieu le 26/11/2016 au restaurant Ratatouille d'OUTRIAZ. Au menu : croûte forestière et bouquet de salade croquante, noix de joue de bœuf de 7 heures, panaché de douceurs.

Des paniers gourmands seront distribués aux personnes ne pouvant pas y participer, et chaque panier contiendra un pot de miel de LANTENAY.

### **4) Ventes de bois**

- 2016 : Les parcelles 12 et 13 ont été vendues à la scierie MONNET-SEVE, pour 26 700 €.
- 2017 : L'ONF propose des coupes sur les parcelles 2 (160 m<sup>3</sup>) et 3 (140 m<sup>3</sup>). La proposition est acceptée, pour des résineux seulement. Les feuillus seront mis en affouage, si c'est possible.

### **5) RIFSEEP**

La réforme du régime indemnitaire de la fonction publique devait entrer en application le 01/01/2016, mais sa mise en œuvre a pris du retard. Le nouveau régime peut être en partie basé sur la notation des fonctionnaires, à l'issue d'un entretien individuel. Il est demandé aux conseillers de réfléchir à des critères d'attribution des primes, d'ici le prochain conseil municipal.

### **6) Travaux 2017**

La commune disposera d'environ 60 000 € pour investir en 2017.

Le dossier de l'accessibilité des handicapés aux bâtiments publics devra être traité en priorité, au plus tard en février 2017. L'étude sera confiée à un cabinet.

La rénovation du toit du logement de la Poste pourrait ensuite être réalisée, si la commune en a les moyens.

Sur le budget Eau/Assainissement, une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales sera rénovée. Suite aux travaux, la remise en état de certaines voies communales est également prévue.

### **7) Questions diverses**

- Situation de Trésorerie : La commune dispose à ce jour de 401 394,81 €.
- Recensement : La commune désigne Madame Nathalie ESCUDERO comme Coordonnateur, et Madame Nathalie TELLE comme Agent Recenseur, rémunérée en heures complémentaires, sur la base de 1000 € brut.  
Le recensement de la population sera réalisé entre le 19/01/2017 et le 18/02/2017.
- Défibrillateur : Conformément à ce qui avait été décidé lors du dernier conseil municipal, le défibrillateur a été déplacé sous le préau, pour le laisser accessible à tous. M. Mathieu SAVEY, ignorant qu'une décision avait déjà été prise à ce sujet, a entre-temps signalé le problème à la commune, par courrier.

### **8) Comptes rendus de diverses réunions**

- Conseil d'école : Le risque de fermeture d'une classe sur le RPI, à la rentrée 2017, a été évoqué. Compte tenu des certains départs annoncés, le nombre prévu d'enfants inscrits à la prochaine rentrée est en effet inférieur au seuil de fermeture, soit 69 élèves. Il faut cependant attendre les prochaines prévisions d'effectifs, de nouvelles arrivées n'étant pas à exclure.

Temps d'Activités Périscolaires : l'école de danse qui assurait des TAP à IZENAVE doit cesser ses prestations. Une solution de secours a été trouvée, mais coûtera environ 4500 € aux trois communes du RPI.

M. le Maire rappelle que l'école maternelle de Lantenay coûte aux communes environ 48 000 € par an, et que la cantine garderie leur coûte environ 15 000 € par an.

Par ailleurs, plusieurs manquements graves au règlement de la cantine-garderie ont été constatés de la part de certains parents d'élèves : enfants régulièrement présents sans être inscrits, enfant inscrit mais récupéré par une tierce personne sans que les responsables de la cantine-garderie en soit prévenus, enfant non inscrit à la cantine, non récupéré par ses parents et laissé seul dans le hall de la mairie avant que les responsables de la cantine-garderie s'aperçoivent de sa présence et le prennent en charge ... Le système de réservation mis en place en 2015 est pourtant très souple et facile d'utilisation, mais quelques familles continuent d'ignorer certaines règles élémentaires, nécessaires à la sécurité des enfants et à la bonne marche du service. Les rappels qui leur sont adressés restent sans effet. Plus aucune indulgence ne sera accordée à ces familles en termes de facturation, et une réunion des élus du RPI sera organisée afin d'étudier, en plus des questions de facturation (cantine, TAP), une modification du règlement intérieur visant à mettre fin à ces dysfonctionnements.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : La vacance des logements est un problème important pour les petites communes. Les appartements les plus demandés sont les T3 (pas de demande pour les T1 et T2). Il est prévu de construire une centaine de logements sociaux sur les petites communes rurales.
- MARPA : Madame Annie CARRIER a été élue Présidente de la MARPA de BRENOD. Deux Vice-Présidents ont également été désignés, un troisième poste de Vice-Président restant à pourvoir.

Suite à une modification des statuts, les communes adhérentes devront proposer un membre non-élu au Conseil d'Administration. Un courrier électronique a été adressé aux habitants de LANTENAY en vue de susciter des candidatures.

Fin de la réunion à 22h15